CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE
D'ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2304471 - MDL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : L'agent dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'ATTACHE PRINCIPAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
CRUAU PATRICIA	Pôle Culture	ATTACHE PPAL CONS.PAT	01/06/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	1	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 18 juillet 2023

Pour le Maire
L'adjoint délégué,

Gilbert LEPOITTEVIN

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE D'ATTACHE PRINCIPAL
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2304464 - MDL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : Les agents dont les noms suivent sont inscrits sur le tableau d'avancement 2023 au grade d'ATTACHE PRINCIPAL :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
GOSSELIN NATHALIE	Pôle Proximité citoyenneté	ATTACHE PRINCIPAL	01/01/2023
DUCREUX CORINNE	Pôle Proximité citoyenneté	ATTACHE PRINCIPAL	19/06/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	6	1
Inscrits	2	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 18 juillet 2023

Pour le Maire
L'adjoint délégué,

Gilbert LEPOITTEVIN

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT AU GRADE DE BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2304472 - MDL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-23 à L522-31 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : L'agent dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement 2023 au grade de BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
LEMOIGNE ELODIE	Pôle Culture	BIBLIOTHECAIRE PRINCIPAL	01/07/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	3	0
Inscrits	1	0

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 18 juillet 2023

Pour le Maire
L'adjoint délégué,

Gilbert LEPOITTEVIN

Notifié à l'agent le :
Signature :

Affiché le :

CHERBOURG en Cotentin

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
DE LA VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN

TABLEAU D'AVANCEMENT A L'ECHELON SPECIAL
DU GRADE D'INGENIEUR HORS CLASSE
ETABLI AU TITRE DE L'ANNEE 2023

N° 2304470 - MDL

Le Maire de la Ville de Cherbourg-en-Cotentin,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L522-10 à L522-14 du Code général de la fonction publique,

Vu la délibération en date du 16 décembre 2020 portant sur les lignes directrices de gestion après avis des membres du Comité Technique Paritaire.

ARRETE :

Article 1er : L'agent dont le nom suit est inscrit sur le tableau d'avancement 2023 à l'échelon spécial du grade d'INGENIEUR HORS CLASSE :

Nom Prénom	Pôle	Nouveau grade	Date d'effet
PESNEL OLIVIER	Pôle patrimoine et cadre de vie	INGENIEUR HORS CLASSE Echelon spécial	02/04/2023

Le tableau annuel d'avancement précise également la part respective des femmes et des hommes dans le vivier des agents promouvables et celle parmi les agents inscrits sur ce tableau qui sont susceptibles d'être promus en exécution de celui-ci (article L132-10 du code général de la fonction publique) :

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
Promouvables	0	1
Inscrits	0	1

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- affiché au sein de la collectivité,
- notifié aux intéressés.

Le présent tableau d'avancement sera communiqué au Centre de gestion, afin que celui-ci en assure la publicité.

Article 3 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le tribunal administratif de Caen sis 3 rue Arthur Le Duc, BP 25086, 14050 CAEN CEDEX 4, dans un délai de deux mois après la notification à l'intéressé(e).
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 18 juillet 2023

Pour le Maire
L'adjoint délégué,

Gilbert LEPOITTEVIN

Notifié à l'agent le :
signature :

Affiché le :